

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 3

Supprimer les mots :

« menaces, crises ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

La création d'un cadre juridique spécifique contraindrait la liberté des Français au nom de la sécurité sanitaire. Si certaines contraintes ont pu être acceptées, elles le sont de moins en moins par les Français.

Cet amendement questionne la notion même de « menace ». À partir de quand telle ou telle maladie est une menace ? Les gripes saisonnières déclencheront-elles un cadre juridique chaque année ?

Une société perpétuellement en état d'exception est-elle souhaitable ?